

## Charles de Gaulle, Mémoires d'espoir

**Légende:** Dans ses Mémoires, le général de Gaulle évoque les circonstances de l'échec final, le 17 avril 1962, des négociations Fouchet.

**Source:** GAULLE, Charles de. Mémoires d'espoir. Volume I: Le renouveau (1958-1962). Paris: Plon, 1970. 314 p. ISBN 2-259-01287-6.

**Copyright:** (c) Editions Plon

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/charles\\_de\\_gaulle\\_memoires\\_d\\_espoir-fr-e3d62a91-debb-4655-b5ac-440ad8bec027.html](http://www.cvce.eu/obj/charles_de_gaulle_memoires_d_espoir-fr-e3d62a91-debb-4655-b5ac-440ad8bec027.html)

**Date de dernière mise à jour:** 24/10/2012

## Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*

[...]

Malgré tout, avec quelque retard, la nouvelle réunion des Chefs d'État et de Gouvernement a lieu à Bonn les 18 et 19 juillet. Chacun y fait connaître la même manière de voir qu'il avait exposée à Paris. Mais, comme, cette fois encore, le Chancelier Adenauer et le général de Gaulle marquent nettement qu'ils sont d'accord, les objecteurs modèrent leur virulence. Même, sur le Rhin, où après la séance les Allemands ont embarqué tout le monde pour une promenade et un déjeuner, on ne voit guère de nuages autour des effusions européennes. La décision prise par la conférence est de poursuivre dans le sens que recommande le Gouvernement français. A cet effet, la Commission politique, déjà formée et dont Christian Fouchet est président, reçoit mandat d'arrêter le texte d'un traité en bonne et due forme qui pourra être entériné par une réunion au sommet à tenir à Rome ultérieurement.

La prudence et les convenances ont donc retenu l'instance suprême d'étaler ses discordances. Celles-ci, toutefois, ne manquent pas d'apparaître au grand jour à travers les travaux de la Commission Fouchet. Un seul projet y est présenté, celui de la France. L'Allemagne ne cesse pas de le soutenir. Mais l'opposition déterminée de la Hollande et de la Belgique et l'indécision calculée de l'Italie feront en sorte qu'il n'aboutira pas. En dernier ressort, cependant, on a pu croire que le Gouvernement de Rome ralliait ceux de Paris et de Bonn, ce qui eût, à coup sûr, emporté la décision. Le 4 avril 1962, je m'étais rendu à Turin pour y revoir Amintore Fanfani. Notre entretien m'avait donné à penser que nous étions d'accord sur le texte, plus ou moins amendé, du « plan Fouchet ». Sans doute était-ce vrai, ce jour-là, pour mon interlocuteur lui-même. Car l'homme d'État italien avait assez le goût des grandes choses et le sens des hautes nécessités d'aujourd'hui pour désirer que son pays fût, avec la France et l'Allemagne, un pilier de l'union européenne. Mais une résolution aussi simple et catégorique eût été incompatible avec les complexités politiques propres à nos voisins transalpins. C'est pourquoi, le 17 avril, quand les ministres des Affaires étrangères des Six se réunissent à Paris pour faire connaître en définitive la position de leurs gouvernements, Antonio Segni désapprouve le projet français. Spaak a, dès lors, beau jeu de se faire le porte-parole de toutes les négations. Vivement appuyé par Luns, il déclare que la Belgique ne signera pas le traité, « même s'il lui convient tel qu'il est », aussi longtemps que l'Angleterre ne sera pas entrée dans la Communauté. Quelques jours après, il m'écrit que son pays est prêt à conclure un accord entre les Six, à condition que la Commission politique prévue dans notre plan comme instrument du Conseil des États soit érigée en un pouvoir indépendant des gouvernements. Ainsi Spaak, sans la moindre gêne, épouse-t-il simultanément les deux thèses, exclusives l'une de l'autre, des partisans de l'hégémonie anglo-saxonne et des champions du supranational.

Désormais, les choses resteront en suspens avant qu'on sache si l'offre faite par la France d'instituer la coopération de l'Ancien Monde déchiré aura été, pour l'Histoire, « quelque armada sombrée à l'éternel mensonge », ou bien, pour l'avenir, un bel espoir élevé sur les flots ?

[...]